

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 6 juillet 2023

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Constant donnant pouvoir à Mme Thibault  
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé  
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Paul

-----



## Délibération n° 06-06 du 6 juillet 2023

### SUBVENTIONS POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ALLOCATAIRES DU RSA – LAURÉATS DU 2<sup>ÈME</sup> APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) – CONVENTIONS AVEC LES AGENCES LOCALES D'INSERTION

#### La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°06-02 du 19 mai 2022 relative à l'accompagnement et l'insertion des publics vulnérables au titre de la référence unique liée au revenu de solidarité active et des jeunes,

Vu sa délibération n°06-05 de la Commission permanente du 8 décembre 2022 sur la création des premières agences locales d'insertion,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

#### après en avoir délibéré,

- APPROUVE la création de 8 agences locales d'insertion supplémentaires portées par les organismes suivants :

- ARES services
- Association Aurore
- le CASP
- Croix-Rouge Insertion
- Germinal
- la Ville de Pantin
- Vitamine T

- ATTRIBUE les crédits de fonctionnement 2023 aux organismes cités ci-dessus selon la répartition présentée en annexe ;



- APPROUVE les conventions, ci-annexées, à conclure avec les organismes cités ci-dessus ;

- CHARGE Monsieur le Président du Conseil départemental à signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Abstention(s) de :

*Mme Labbé, M. Bedreddine, Mme Dellac, M. Taïbi, Mme Lecroq, M. Bluteau, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde*

N'ayant pas pris part au vote :

*Mme Thibault*

pour ARES Services. Mme Lecroq use du pouvoir de M. Taïbi

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 9
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*